

ETUDE d'Evitement, Réduction, Compensation agricole

Préalable au projet de ZAC de la Haie à LAUZACH

Note complémentaire
Octobre 2022

En vue de la présentation du projet en CDPENAF le 11 octobre 2022 et aussi d'apporter quelques éléments complémentaires aux membres de la commission préfectorale, la présente note est établie sur trois points identifiés préalablement avec les services de l'Etat.

1/ Calendrier prévisionnel de réalisation des mesures compensatoires :

Comme indiqué dans la partie Eviter-Réduire le projet va se réaliser sous la forme d'une ZAC. Ainsi la mise en œuvre des mesures compensatoires est directement liée à la validation de la ZAC et la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement de la ZAC.

Le calendrier prévisionnel se présente de la façon suivante :

- Dossier de création et de réalisation de ZAC – Printemps 2023
- Démarrage des travaux d'aménagements - Fin 2023
- Réception des travaux - mi 2024
- Démarrage de la commercialisation : il est prévu d'autoriser les exploitants déjà en place à poursuivre leur production de fourrage en commodat le temps que les parcelles soient définitivement détachées et cédées à des tiers privés.

En fonction de ce prévisionnel et aussi des équilibres budgétaires de l'opération, il est envisagé la mise en œuvre des mesures compensatoires en 2025 au plus tard. Cela signifie que les opérations

visées par les mesures compensatoires pourront être préparées, organisées et commencées avant. Il n'est pas prévu de réaliser les premiers bilans d'étapes avant fin 2025.

A titre d'exemple, la mesure « échanges parcellaires » s'inscrit dans le temps long avec toute une phase préparatoire d'informations juridiques, de sensibilisation, d'intérêt à agir, d'identification des objections avant d'arriver à un point d'étape des premières parcelles effectivement échangées.

L'autre difficulté sera aussi d'arrêter les opérations de compensations dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Haie. En effet selon le succès rencontré il n'est pas impossible que des opérations se poursuivent dans le cadre d'autres programmes. Ainsi la réalisation des mesures compensatoires devrait se dérouler sur une période maximale d'environ deux ans.

Il donc est prévu une mise en œuvre effective des mesures compensatoires sur la période 2025-2026.

2/ Répartition de l'enveloppe financière « échanges parcellaires » :

Le tableau descriptif de l'action page 36 comporte une erreur : le coût estimé du projet est de 71 400 € correspondant à 70 % de l'enveloppe de compensation.

La mesure « échanges parcellaires » s'articule autour de :

- L'identification des secteurs les plus morcelés des communes de BERRIC, LAUZACH leurs communes limitrophes et étendus aux communes de Questembert communauté.
- Analyse graphiques des secteurs les plus morcelés avec les agriculteurs collectivement,
- Présentation en réunions d'agriculteurs des intérêts économiques, organisationnels, techniques d'un regroupement parcellaire,
- Présentation en réunions d'agriculteurs des règles juridiques et administratives à respecter en matière de foncier, en lien notamment avec le droit rural,
- Constitution de sous-groupes de travail pour envisager, ajuster, et si possible finaliser des échanges de jouissance,
- Accompagnements individuels spécifiques notamment sur des aspects juridiques et administratifs.

Sur deux ans, la mesure est estimée à :

- > 10 réunions collectives,
- 20 jours de travail en sous-groupes de coéchangistes potentiels,
- > 17 jours de préparation de cartographies, de diaporamas,
- 30 jours d'entretiens individuels, d'invitations, d'échanges téléphoniques à prévoir pour un potentiel d'environ 350 exploitations agricoles.

Les échanges de fonds seront abordés lors des réunions mais ne feront pas l'objet d'une aide financière (frais de mutation) dans le cadre de cette mesure ERC.

La mesure « échanges parcellaires » vient renforcer l'action n°28 du Plan climat Air Énergie Territoriale de Questembert communauté (fiche action ci-annexée).

3/ Détails de la mesure « bois bocage énergie »

Le tableau descriptif de l'action page 37 comporte une erreur : le coût estimé du projet est de 30 600 € correspondant à 30 % de l'enveloppe de compensation.

La mesure « bois bocage énergie » s'articule autour des actions suivantes :

- Etude de marché/filière bois (énergie et éventuels compléments : œuvre / litière) sachant que le contexte économique tend à prioriser le volet énergétique. Cette étude devra mettre en avant les débouchés potentiels ;
- La conduite de réunions de sensibilisation et la présentation de la gestion du gisement sur 15 ans,
- la présentation de méthode d'identification du potentiel d'une exploitation agricole,
- La réactivation du Groupe Valorisation Bois Rés'Agri et de manière plus générale l'identification des acteurs de la filière sur le secteur,
- Le repérage des plantations possibles, y compris sur le domaine privé agricole public.

A part les analyses filière, toutes les démarches seront réalisées en groupe d'agriculteurs et de propriétaires du secteur.

La réalisation de plans de gestions individuels n'est pas prévue dans cette mesure qui vise avant tout à s'assurer qu'un marché porteur existe, puis à sensibiliser sur le gisement et la gestion du potentiel à l'échelle de l'exploitation.

Le temps passé est 50% sur la consistance des marchés et 50% sur la sensibilisation collective à la valorisation du bois disponible dans les exploitations sous forme de réunions et d'une illustration in situ.

La mesure « Bois bocage énergie » vient renforcer les actions n°6 et 26 du Plan climat Air Énergie Territoriale de Questembert communauté (fiches actions ci-annexées).

Elle tend enfin à mobiliser les acteurs sur le travail déjà engagé par Questembert communauté en la matière à savoir :

- la création d'une plateforme de stockage / séchage de bois plaquette notamment issu des chantiers d'entretien du linéaire bocager ;
- la création et l'alimentation d'une chaudière bois alimentant la piscine intercommunale ;
- l'adhésion de Questembert communauté à la SCIC Argoat Bois Energie

Les tableaux descriptifs des mesures compensatoires pages 36 et 37 sont ainsi modifiés :

Mesure 1 : Echanges parcellaires

	1. Echanges parcellaires
Nature du projet	Faire émerger des échanges de parcelles agricoles et les accompagner jusqu'à concrétisation de l'échange. Faire échanges de parcelles agricoles et les accompagner jusqu'à concrétisation de l'échange.
Nombre d'exploitations potentiellement concernées	35 exploitations agricoles professionnelles (périmètre perturbé : Lauzach et Berric) + Exploitations ayant du parcellaire sur ces deux communes (à chiffrer) La mesure pourrait être étendue aux agriculteurs intéressés par la démarche
Zone d'influence du projet	Le projet sera mis en œuvre sur les communes du périmètre perturbé et communes alentours
Potentiel de création de valeur ajoutée	Les échanges parcellaires permettent de réduire les déplacements du siège d'exploitation vers les parcelles cultivées. Ils permettent aussi d'augmenter les surfaces accessibles directement par les animaux pâturant: Réduire le temps de travail Réduire les coûts d'utilisation de matériel
Génération potentiel d'emplois	Les échanges parcellaires permettent de rationaliser le temps de travail, d'économiser les moyens mécaniques, réduire les frais de fonctionnement et améliorer la marge nette.
Autres intérêts pour le territoire (environnemental, sociétal...)	Les échanges parcellaires vont réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole, les déplacements d'engins agricoles sur les voies publiques et les traversées d'espaces urbanisés. Ils permettent d'augmenter la surface de pâturage des vaches et de diminuer les achats d'aliments.
Facilité de mise en œuvre	Les secteurs les plus morcelés sont identifiables par une première analyse graphique, conforté par les agriculteurs concernés. Les intérêts économiques, organisationnels, technique et les difficultés juridiques, administratives peuvent être abordées en groupe avec des experts dans chacun des domaines. Les échanges en jouissance de foncier peuvent être finalisés en petits comités de coéchangistes avec accompagnement collectif et individuel, notamment sur les aspects juridiques, et administratifs.
Conditions de réussite	Ne lancer les opérations d'échanges que sur les secteurs identifiés comme morcelés et avec des agriculteurs ayant manifesté une motivation pour faire évoluer leur structure foncière.
Niveau de fédération des agriculteurs	L'intérêt diffère selon la structure parcellaire de chaque exploitation et le niveau de regroupement en ilots de culture.
Coût estimé du projet	71 400 €
Synergie possible avec d'autres financeurs	Une synergie importante est relevée avec les orientations du PCAET, mais pas en termes de financement.
% du fonds de compensation	70 %
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares échangés Nombre d'exploitations ayant réalisé un échange Nombre d'exploitations ayant participé aux réunions de sensibilisation et d'informations juridiques

Mesure 2 : Filière de valorisation du bois

2. Filière de valorisation du bois (énergie/œuvre/litière)	
Nature du projet	Trouver des débouchés pour une valorisation du bois issu des exploitations agricoles. Présentation des différentes voies de valorisation et volumes concernés Mesurer le nombre de ml de haies bocagères et d'ha de bosquet non valorisées à ce jour par extrapolation cartographique. Présentation des différentes modalités de gestion des boisements de l'exploitation. Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de valoriser le bois présent sur l'exploitation.
Nombre d'exploitations potentiellement concernées	Exploitations agricoles des communes du périmètre perturbé et communes alentours
Zone d'influence du projet	Le projet sera mis en œuvre sur les communes du périmètre perturbé et communes alentours
Potentiel de création de valeur ajoutée	Optimiser la gestion du gisement Valoriser le bois présent sur l'exploitation agricole
Génération potentiel d'emplois	Renforcement des emplois induits au sein de la filière bois.
Autres intérêts pour le territoire (environnemental, sociétal...)	Réduction de l'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage
Facilité de mise en œuvre	Directement liée à la valorisation du bois
Conditions de réussite	La réussite du projet dépend de la valorisation effective du bois.
Niveau de fédération des agriculteurs	Important
Coût estimé du projet	30 600 €
Synergie possible avec d'autres financeurs	Une Synergie potentielle est relevée avec le programme Breizh Bocage mais uniquement s'il s'agissait de plantations. La mesure ici vise d'abord à valoriser le bois existant. Son effet induit pourrait être de générer un renforcement des linéaires bocagers.
% du fonds de compensation	30 %
Indicateurs de suivi	Linéaire de haie engagé Volume de bois valorisé dans la filière Nombre d'exploitants ayant participé à l'opération

PIECES ANNEXES :

ANNEXE 1 : ACTION PCAET - ECHANGE PARCELLAIRE

ANNEXE 2 : ACTION PCAET - ETUDE DEBOUCHES BOIS ENERGIES

ANNEXE 3 : ACTION PCAET - STIMULATION DEBOUCHES BOIS ENERGIES

ANNEXE 4 : 22 02 07 - DELIBERATION ADOPTION PCAET

AXE 9 : ANTICIPER LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES SECTEURS AGRICOLES ET SYLVICOLES

Action n°28 Déployer les outils visant à limiter le bilan carbone et accroître la capacité de stockage carbone des pratiques agricoles

Portage de l'action	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) et les groupes de recherche SEM'AGRI - Questembert Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupement d'Agriculture Biologique 56 - CIVAM - CUMA - La Marmite - DRAFF - Air Breizh - SCIC Argoat Bois Énergie - SAFER

Enjeux

Sur Questembert Communauté, le secteur agricole représente 47% des émissions totales de GES du territoire, principalement du méthane (CH₄) et des protoxydes d'azote (N₂O). 90% de ces émissions sont dues à l'élevage. Ce secteur émet également des polluants atmosphériques (oxyde d'azote, ammoniac, particules fines). A contrario, le secteur agricole induit des effets bénéfiques pour le Climat, en termes de stockage carbone et également en faveur de la biodiversité.

Objectifs

- Réduire les émissions de GES, en respectant les objectifs fixés par le SRADDET, à savoir une baisse de 34% des émissions de GES agricoles en 2040 par rapport à 2012,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques en visant les objectifs fixés par le le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA),
- Favoriser le développement des pratiques agricoles permettant de maximiser le stockage du carbone.

Moyens

- Diffuser auprès des agriculteurs, une *Lettre d'Information Climat*, co-rédigées par les partenaires agricoles pour :

*Assurer la promotion des outils de bilan carbone (Self CO₂, *jediagnostiquemaferme.fr*, CAP'2ER, DIALECTE...)

*Assurer la promotion des préconisations les plus pertinentes issues de ces bilans carbone,

* Sensibiliser aux pratiques agricoles alternatives,

*Relayer les conférences organisées par les partenaires agricoles sur les thématiques du Plan Climat (adaptation, économies d'énergies, énergies renouvelables, stockage carbone...),

- Créer un fonds de soutien d'actions menées par les partenaires agricoles pour la promotion de pratiques alternatives auprès des agriculteurs, notamment pour les actions déjà identifiées ci-dessous :

*Financer le suivi, par la CRAB, de la mise en place par les agriculteurs des préconisations

données par le "CAP'2ER"¹ et déterminer les mesures d'accompagnement favorisant la mise en place des préconisations,
 30 exploitations agricoles sur les 294 de Questembert Communauté ont fait un bilan carbone en 2018.
 *Cofinancer des bilans carbones "Dialecte",
 *Relayer les évènements des partenaires agricoles sur l'agriculture de conservation des sols et réfléchir
 à apporter un soutien financier pour la création d'un groupe d'agriculteurs souhaitant être accompagnés sur le sujet,

*Financer l'animation d'un groupe de travail « Échanges parcellaires » par la CRAB,

- Mettre en place un marché carbone local (« Carbon Agri », « Carbocage »,...) reconnu par le Label Bas Carbone, en lien avec la mise en pratique des préconisations CAP2ER. Pour cela, recenser les entreprises locales souhaitant compenser leurs émissions,
- Adopter une stratégie de développement des haies bocagères pour le stockage carbone et la préservation de la biodiversité.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Lettre Info Climat						
Suivi de la mise en pratique des préconisations CAP2ER par la CRAB						
Promotion des bilans carbone et de leurs préconisations						
Cofinancement bilan carbone DIALECTE						
Groupe « Conservation des sols »						
Groupe « Echange parcellaire »						
Mise en place marché carbone						
Développement haies bocagères						

¹CAP'2ER : Calcul Automatisé des Performances Environnementales des Élevages de Ruminants

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		<p>Les pratiques agricoles permettent une réduction entre 2014 et 2026:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 3 GWh soit -11% des consommations énergétiques, - de -17 kt CO2e - de -6 t de PM2,5 et -30 t de NH3 <p>Les pratiques forestières permettent d'augmenter de 7 kt CO2e le stockage carbone entre 2014 et 2026</p>
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'Information Climat : 10 000€ - Suivi de la mise en pratique des préconisations CAP2ER par la CRAB : 21 000€ sur 2 ans - Cofinancement bilan carbone DIALECTE : 10 000€ - Prestation CRAB « groupe agriculture de conservation des sols » : 8 000€ - Animation « échanges parcellaires » CRAB : 22 000€ 	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de <i>Lettre d'Information Climat</i> diffusée par an - Mise en place de l'accompagnement par la CRAB à la mise en œuvre par les agriculteurs des préconisations issues du CAP2ER - Mise en place d'un cofinancement de bilans carbone « DIALECTE » - Mise en place d'un groupe « Conservation des sols » - Mise en place d'un groupe « Échanges parcellaires » - Adoption d'une stratégie de développement des haies bocagères - Nombre de marchés carbone mis en place par an 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs recevant la Lettre d'Information Climat - Nombre d'agriculteurs ayant mis en place les préconisations issues du CAP2ER - Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un cofinancement DIALECTE - Nombres d'agriculteurs améliorant leurs pratiques de cultures des sols - Nombre de km évités grâce au regroupement parcellaire - Linéaire de haies bocagères sur le territoire (ml) - Suivi annuel des consommations d'énergie du secteur agricole (kWh) - Suivi annuel des émissions de GES du secteur agricole (t CO2e) - Suivi annuel des émissions de NH3 et de PM du secteur agricole (t) - Suivi annuel du stockage de carbone du territoire (kt CO2e) - Suivi annuel des émissions de GES stockés par les projets ayant bénéficié de dispositifs de boisement/reboisement (Breizh Forêt Bois/Bocage, Label Bas carbone...) (t CO2e) 	

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°6	Déployer des installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communal et intercommunal
-------------------	---

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Morbihan Énergies

Enjeux
 Questembert Communauté et ses communes doivent être exemplaires auprès des habitants et acteurs du territoire et doivent donc montrer l'exemple en créant une dynamique de production locale d'énergie de sources renouvelables. Elles doivent également installer des chaufferies bois pour répondre à l'objectif de structuration de la filière bois énergie.

Objectifs
 - Produire, d'ici 2026, 25% minimum d'énergies renouvelables pour l'approvisionnement du patrimoine bâti public.

Moyens

- Étudier systématiquement la faisabilité d'une installation d'énergie renouvelable (EnR) à chaque projet de rénovation (chaufferie bois/réseau de chaleur, géothermie, solaire...),
- Mobiliser l'étude de l'association AILE sur la faisabilité de projets de chaufferies bois ainsi que de réseaux de chaleur dans les communes,
- Couvrir de panneaux solaires tous les bâtiments intercommunaux et communaux rentables, indiqués par l'outil Cadastre Solaire,
- Installer des panneaux solaires sur la toiture du siège communautaire de Questembert Communauté,
- Installer des Pompes à Chaleur dans les bâtiments publics ne pouvant accueillir des chaufferies bois.

Etapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Installation d'EnR sur les bâtiments communaux et intercommunaux						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires

Coût	
Fonctionnement	Investissement
<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité d'installation d'énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de panneaux solaires sur le siège de Questembert Communauté : 130 000€ - Installations de panneaux solaires sur les bâtiments publics à fort potentiel: indéterminé - Installations de chaudières bois dans les bâtiments publics à fort potentiel: indéterminé - Installation de Pompes à Chaleur dans les bâtiments publics: indéterminé

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Part annuelle des bâtiments publics équipés d'équipements de production d'énergie renouvelable (%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'EnR communale et intercommunale (kWh) - Part annuelle de la production d'EnR des bâtiments par rapport à leur consommation totale (%) - Émissions de GES (ktCO₂) évitées 	<ul style="list-style-type: none"> -

AXE 8 – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°26 | Assurer un mix d'énergie renouvelable pour tendre vers un Territoire à Énergie Positive

Portage de l'action	Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Questembert Communauté - Communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Morbihan Énergies - Chambre d'Agriculture - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre de Commerce et d'Industrie - Citoyens - Réseau Cler - Énergie Partagée - CAUE - SCIC Argoat Bois Énergie - Industries agroalimentaires - Stations de méthanisation du territoire - Conseiller Énergie Faire - AILE - Agence de la Transition Écologique - Bureau Développement Innovation Région Bretagne - SMILE

Enjeux

La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 448 GWh en 2014. La production d'énergie renouvelable atteint 78 GWh/an en 2014, soit une autonomie énergétique de 18%. En déployant son potentiel de production totale (391 GWh) et en réduisant drastiquement la consommation d'énergie de 246 GWh, le territoire atteindrait une autonomie énergétique de 100% en 2040 et deviendrait ainsi Territoire à Énergie Positive. L'éolien, le solaire et la méthanisation sont les trois sources d'énergie au potentiel de développement le plus fort.

Objectifs

- Augmenter la production d'énergie renouvelable a minima de 391 GWh en 2050, soit multiplier par 5 la production actuelle, avec un objectif intermédiaire d'augmenter de 100 GWh la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2026 par rapport à 2014. La priorité est donnée à la méthanisation. Atteindre une production minimum de 100 GWh pour l'éolien
- Mettre l'humain au centre de la démarche
- Assurer l'implication des habitants, pour monter un projet d'énergie renouvelable qu'ils sont en capacité d'accepter (qualité de vie, nuisances...) et accepter de renoncer au projet s'il n'est pas soutenu par la population

Moyens

- Proposer des formations techniques aux élus et agents techniques concernés pour améliorer la connaissance autour des enjeux des énergies renouvelables

Sous-objectif n°1 : Accompagner le développement de la méthanisation agricole sur le territoire, en visant la création de 6 stations de méthanisation

- Privilégier l'injection du biogaz sur le réseau dans la mesure du possible,
- Élaborer la stratégie de mobilisation des agriculteurs sur la pratique de la méthanisation dans le cadre de la convention passée avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne :
 - *Déterminer le niveau en GWh à atteindre pour déterminer le nombre de stations à créer, leur taille, veiller à l'orientation des cultures et à la récupération des déchets fermentescibles des gros producteurs (tonte pelouse stade communal, industries agroalimentaires...),
 - *Mettre en place avec nos partenaires des Bassins Versants une politique de veille sanitaire sur tous les outils de production d'énergie biomasse.
- Favoriser l'acceptation des projets de station de méthanisation par la population :
 - *Dans le cadre de la convention avec la CRAB, inscrire le concept de dialogue territorial comme étape clef du montage d'un projet de station de méthanisation, soutenu par QC :
 - *Mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs stations de méthanisation du territoire pour organiser des visites de site (scolaires, élus...), démocratiser ce mode de production d'énergie et déconstruire les idées reçues (explosion...).

Sous-objectif n°2 : encadrer le développement de l'éolien

- Impliquer fortement élus et habitants au choix des compensations à mettre en œuvre par les porteurs de projets,
- Être proactif au moyen de la SAS Questembert Énergie dans les discussions sur la continuité de l'exploitation des parcs éoliens et projets de repowering,
- Œuvrer à l'acceptation des projets éoliens par la population :
 - *Montrer l'efficacité des projets éoliens dans l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelables du SRADDET et rappeler l'importance d'avancer sur toutes les énergies en même temps,
 - *Intégrer Questembert Communauté dans les instances de présentation et de pilotage des projets éoliens de tout le territoire communautaire,
 - *Assurer l'implication des riverains dès le début du projet pour prévenir d'éventuels blocages,
 - *Engager les démarches de partage d'informations sur les projets éoliens avec les communes des EPCI voisines ou les EPCI voisines,
 - *Communiquer auprès de la population sur les projets éoliens, voire sur les projets hors territoire de Questembert Communauté qui ont un impact visuel sur le territoire.

Sous-objectif n°3 : encourager le développement de projets solaires thermiques et photovoltaïques

- Mobiliser les acteurs privés, publics et les habitants sur les projets solaires :
 - *Communiquer sur l'outil « cadastre solaire »,
 - *Animer et renouveler le partenariat (convention), avec les chambres consulaires pour accompagner les porteurs de projets privés, et avec Morbihan Énergies pour accompagner les collectivités dans le montage de leur projet de production d'énergie solaire,
 - *Mobiliser en priorité les acteurs économiques les plus consommateurs pour atteindre plus rapidement les objectifs de production d'énergies renouvelables,
 - *Encourager les nouveaux porteurs de projet économiques à installer des panneaux solaires/trackers solaires/ombrières solaires sur leurs sites,
 - *Assurer l'accompagnement des projets de particuliers par le "conseiller énergie".

Sous-objectif n°4 : Accompagner la structuration de la filière bois énergie et le développement des réseaux de chaleur

Une étude "pré-opérationnelle à la création d'une plateforme bois énergie" a été réalisée en 2020 et a permis de :

- °Connaître le gisement en bois énergie (forêt, bocage, bois industries, déchets verts),
- °Recenser la demande en bois énergie actuelle et à venir,
- °Acter la pertinence de la création d'une plateforme bois pour structurer l'offre en bois énergie et la

dimensionner aux regards de l'offre et de la demande.

- Construire une plateforme bois énergie pour faciliter l'approvisionnement des chaufferies locales existantes et encourager la création de nouvelles,
- Intégrer dans les projets de construction de Questembert Communauté et de ses communes, à chaque fois que c'est possible, un mode de chauffage au bois énergie pour participer à la structuration de la demande en bois énergie :
 - *Déployer une stratégie visant à inciter les communes et les acteurs économiques, en lien avec les chambres consulaires, à installer des chaufferies bois.
- Accompagner les projets de construction de chaufferies bois pour les adapter à leurs besoins, en définissant un partenariat avec un acteur spécialisé,
- Assurer la structuration de la filière bois énergie au sein du monde agricole « Breizh Forêt Boisement » :
 - *Promouvoir l'adhésion à la SCIC Argoat Bois Énergie auprès des communes et acteurs du territoire.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mobilisation des agriculteurs en lien avec la CRAB						
Actions de promotion de l'éolien						
Mobiliser les acteurs économiques projets solaires						
Construction plateforme bois énergie						
Mobiliser les communes sur le chauffage au bois						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
Impact en termes d'énergie renouvelable : +100 GWh entre 2014 et 2026

Coût	
Fonctionnement	Investissement
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat CRAB mobilisation agriculteurs: à déterminer - Partenariat CCI et CMA mobilisation entreprises: à déterminer 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction plateforme bois : 500 000€

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites de la station de méthanisation de Caden organisées par an - Construction de la plateforme bois énergie (oui/non) - Intégration dans le PLUi de la cartographie d'implantations prioritaires des parcs éoliens (oui/non) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de construction de Questembert Communauté incluant un mode de chauffage au bois par an - Nombre de projets de construction des communes incluant un mode de chauffage au bois par an - Nombre de stations de méthanisation agricoles créées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles infrastructures, par type d'énergie - Liste des impacts potentiels des nouvelles infrastructures (étude d'impacts) - Nombre d'installations conformes aux réglementations environnementales et sanitaires (objectif 100%) - Nombre de projets en zone Natura 2000

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs économiques accompagnés dans leurs projets d'installation de panneaux solaires par an 	<p>par an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de panneaux solaires photovoltaïques créés sur les bâtiments économiques par an - Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par type d'énergie (GWh) 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du taux de boisement (%) - Nombre de foyers bois connus et remplacés - Nombre de création de points d'apports volontaires pour les panneaux PV en fin de vie sur le territoire
--	--	--

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 07 Février 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 07 Février 2022 à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 31 janvier 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 30

Nombre de votants : 35

Procurations : 5

Étaient présents :

M. Michel GRIGNON, M. Jean-Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, Mme Émilie GEVA, M. Joël TRIBALLIER, M. Marc DE BOYSSON, Mme Marie-France BESSE, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE (arrivé à 19h05), Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, Mme Sylvaine TEXIER (arrivée à 18h45), M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE MÉTAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Dominique BONNE et Mme Christine MANHÈS (arrivée à 18h40).

Étaient absents :

Mme Sophie JUBIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie GAIN, M. Raymond HOUEIX, Mme Morgane RETHO, Mme Liliane LE SOURD, Mme Rachel GUIHARD et M. Stéphane COMBEAU.

Procurations :

Mme Sophie JUBIN pouvoir à M. Jean-Sébastien TAVERNIER
M. Pascal HERVIEUX pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Sylvie GAIN pouvoir à M. Serge LUBERT
M. Raymond HOUEIX pouvoir à M. Joël TRIBALLIER
Mme Rachel GUIHARD pouvoir à M. Boris LEMAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jeannine MAGREX

2022 02 n°02 – PCAET – Adoption définitive du Plan Climat

Monsieur le Vice-Président en charge de la Transition Ecologique et Mobilités présente les éléments.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) nomme les intercommunalités « coordinatrices de la transition énergétique ». Aussi, les Établissements Publics de Coopération Intercommunales à fiscalité propre, regroupant plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017, doivent adopter un Plan Climat Air Énergie Territoriale. Ce document établit la stratégie du territoire de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation aux effets du dérèglement climatique pour limiter sa vulnérabilité.

Questembert Communauté a délibéré en Conseil Communautaire du mardi 26 juin 2017, délibération 2017 06 n°15, pour le lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, pour répondre aux exigences réglementaires (Code de l'Énergie, article L 229-26. loi n°2010-788 « Grenelle II », loi n°2015-992 TECV, article 2224-37-1 du Code Général des Collectivités territoriales, décret n°2016-846 relatif au PCAET).

Questembert Communauté a validé en février 2019 la stratégie du Plan Climat, à savoir l'engagement vers un « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS) en 2050, en réponse aux objectifs réglementaires :

- Réduire la consommation d'énergie finale, par rapport à 2012, de 20 % d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050,
- Réduire la consommation d'énergies fossiles de 40 % par rapport à 2012 d'ici 2030,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% entre 1990 et 2030,
- Atteindre la Neutralité Carbone à l'horizon 2050,
- Porter la part des EnR à 23% de la consommation finale en 2020 et 32% en 2030 par rapport à 2012.

Le lundi 5 juillet 2021, le Conseil Communautaire de Questembert Communauté a validé le projet de Plan Climat Air Énergie du Territoire.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de Bretagne a rendu son avis délibéré sur le projet de Plan Climat de Questembert Communauté le vendredi 8 octobre 2021.

Questembert Communauté a rédigé son mémoire de réponse à cet avis et a délibéré en Conseil Communautaire du lundi 8 novembre 2021 pour valider le projet de Plan Climat modifié suite aux avis de la MRAE.

La consultation du public par voie électronique a été lancée le mercredi 24 novembre et s'est achevée le vendredi 31 décembre 2021. Les avis du public ont été compilés dans un document annexé à cette délibération.

Présentation en Comité Aménagement le 18/01/22

Résultat consultation du public

Sur avis du COPil du 27/01/2022,

Il a été décidé de ne pas modifier le Plan Climat, les contributions du public ne le nécessitant pas.

Les avis du Préfet de Région ont également été réceptionnés le mardi 11 janvier 2022.

Ils sont joints en annexe à cette délibération.

Le diagnostic est décrit comme étant clair, compréhensible et comme permettant de bien identifier les secteurs à enjeux. L'avis informe de l'existence de données plus récentes qui pourraient permettre d'actualiser, au besoin, le diagnostic. La stratégie est décrite comme étant cohérente avec les enjeux identifiés dans le diagnostic. Concernant la stratégie énergétique, un point d'attention est soulevé quant à la capacité du territoire à bien atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en matière de production d'énergies renouvelables. L'importance de l'implication citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables (notamment éoliens) est aussi soulignée. Enfin, les fiches-actions sont décrites comme étant précises (objectifs, moyens et budgets associés, partenaires bien identifiés,...). Il est précisé que le suivi des actions dans les années à venir est un élément important de la mise en œuvre du Plan Climat.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Questembert Communauté 2021-2026 est constitué des pièces suivantes :

- le **diagnostic territorial Air Énergie Climat**,
- la **stratégie territoriale Air Énergie Climat**,
- le **programme d'actions du Plan Climat**,
- le **rapport de l'Évaluation Environnementale Stratégique**, dont le rapport de l'État Initial de l'Environnement et un résumé non technique.
- le **Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE**

- **Le bilan de la consultation publique**

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 27 janvier 2022,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et exprimés, moins une voix contre, les membres du Conseil Communautaire :

- Approuvent le Plan Climat Air Énergie Territorial 2021-2026 de Questembert Communauté tel que présenté ci-dessus, avec les documents joints en annexe (Le bilan de la consultation publique, le programme d'actions, l'avis du Préfet de Région et toutes les pièces réglementaires nécessaires à la procédure de validation).
- Donnent pouvoir au Président pour exécuter cette délibération et transmettre tous les pièces nécessaires à la procédure de validation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 10 février 2022

Le Président,

Patrice LE PENHUIZIC

